

SOCIETE AEC COMMISSARIATS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros
Siège social : Allée des sapins
44470 CARQUEFOU
333 211 837 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 25 JUIN 2009

sous le N° 2905856
RCS N° 85 B 521

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2009**

L'an deux mille neuf
Le 3 juin
A 19 heures

Les associés de la société AEC COMMISSARIATS, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros divisé en 8 000 parts sociales de 1 Euro chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 6 Rue de la Rigourdière - 35510 CESSON SEVIGNE, sur convocation faite par la gérance à chaque associé, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Didier VRIGNAUD en qualité de co-gérant
- fixation de la rémunération
- pouvoirs pour les formalités

Il résulte de la feuille de présence émargée par les associés à leur entrée en séance que sont présents ou représentés :

- Monsieur FOURMAGE Jean-Claude propriétaire de 16 parts sociales
- Monsieur CAILLER Jean-Pierre propriétaire de 16 parts sociales
- Monsieur EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST propriétaire de 7 885 parts sociales, représentée par Monsieur Didier VRIGNAUD
- Monsieur GIRARD Daniel propriétaire de 16 parts sociales
- Monsieur VRIGNAUD Didier propriétaire de 16 parts sociales
- Monsieur LESNE Daniel propriétaire de 16 parts sociales
- Monsieur DOLAINE Olivier propriétaire de 16 parts sociales
- Monsieur GERMAIN Olivier propriétaire de 1 part sociale
- Monsieur LE PAPE Hervé propriétaire de 1 part sociale
- Madame BADIER Francine propriétaire de 1 part sociale

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude FOURMAGE, gérant.

Monsieur Didier VRIGNAUD, l'associé présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Monsieur le Président constate que les associés présents ou représentés, possèdent 8 000 parts, soit la totalité des parts composant le capital social. En conséquence, l'assemblée étant en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de passer à l'examen de l'ordre du jour. Puis il donne lecture de son rapport.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page:

- Signature: *FC*
- Signature: *OG*
- Signature: *JD*
- Signature: *HLF*
- Signature: *BA*
- Signature: *JA*
- Signature: *AB -*
- Signature: *JB*

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de co-gérant pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

Monsieur Didier VRIGNAUD

Associé de la société et Commissaire aux comptes inscrit
demeurant 10 rue de la Russelée - 35510 CESSON SEVIGNE

L'assemblée générale des associés décide que Monsieur Didier VRIGNAUD exercera son mandat de co-gérant à titre gratuit et qu'il aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais de déplacement engagés pour le compte de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Didier VRIGNAUD, présent, déclare accepter le mandat de co-gérant qui vient de lui être confié et qu'il ne tombe sous le coup d'aucune déchéance ou interdiction lui interdisant l'accès à ces fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

FOURMAGE Jean-Claude

EURA-AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST
Représentée par Didier VRIGNAUD

VRIGNAUD Didier

DOLAINÉ Olivier

GERMAIN Olivier

BADIER Francine

CAILLER Jean-Pierre

GIRARD Daniel

GAUTEUR Jocelyn

LESNE Daniel

LE PAPE Hervé